

SOMMAIRE

Le mot du Maire

La nouvelle équipe municipale

Délégations et Commissions

Le rôle des commissions

Compte rendu
des commissions

Festivités

POLO

Carnaval des Écoles

Chasse aux œufs

Commémoration du 8 Mai

Le MAI des Elus

Kermesse des Ecoles

Vide grenier

Bibliothèque

A savoir

Calendrier paroissiens



Le mot du Maire

2014 Année du changement

Le 23 Mars dernier chères électrices et électeurs vous nous avez accordés votre confiance approuvant par la même occasion le programme de notre campagne électorale et nous vous en remercions.

De cette élection est née une nouvelle équipe unie, pleine d'ambition et de projets. Après avoir composé le nouveau conseil municipal, nous avons désigné les délégués des différents syndicaux selon les compétences, les choix et les disponibilités de chacun. Nous nous sommes répartis les différentes commissions, dont le rôle ne doit pas être négligé dans la mesure où elles préparent les délibérations de notre assemblée.

Ensuite nous avons adopté notre premier budget avec l'aide experte de M. Xavier DURAND et Mme Nicole LEGEARD l'une de nos secrétaires. Budget équilibré qui nous permet d'envisager l'année 2014 sereinement sans augmenter les impôts.

Assisté de mes Adjoints, je conduis les débuts avec le souci d'entendre les uns et les autres ou tous ont le droit d'expression, lors des réunions mais aussi dans le bulletin municipal et dans toutes les démarches faites au nom de la commune. En bonne démocratie, il nous faut parfois accepter une orientation qui n'est pas tout à fait la nôtre.

En tout état de cause notre principale conviction, le seul souci qui nous anime, c'est le développement de la commune et le bien être de ses habitants.

Pour ce qui est des projets de 2014, ils émanent de notre programme et des engagements pris devant les électeurs

A savoir pour la voirie :

- La réfection des trottoirs de Fontenilles dont la couleur du revêtement a été définie par les riverains.
- Le renforcement de la borie Haute et de la rue du puits.
- Des réparations ponctuelles de la chaussée, le captage des eaux à la Tronce haute.
- L'implantation prochaine d'une signalisation cohérente des lieux dit et le changement des panneaux de police défectueux ou inadapté ainsi qu'une mise en valeur de notre commune sur les axes principaux (voir article Polo).

En ce qui concerne l'amélioration de l'éclairage public, le dossier est finalisé et les travaux doivent débuter à compter du mois d'octobre.

Pour ce qui est de l'école, bassin de vie de notre commune, la réforme des rythmes scolaires avec l'aménagement des TAP a permis de réaliser un projet commun avec l'école de Couze R.P.I. De cette mise en place de 2 Contrats C.A.E, habitants de la commune, seront embauchés à la rentrée scolaire (2014/2015).

Suite aux observations de la Mme DEFAYE (directrice de l'école BANEUIL), la municipalité a décidé de sécuriser l'air de jeux par l'implantation d'une barrière et de construire une cabane de rangement à côté de la cantine (travaux confiés à l'entreprise NEVEU).

D'autres travaux sont en cours comme : l'extension des bâtiments communaux qui permettra de rassembler tout le matériel en un seul endroit et libérer le séchoir pour une autre et l'aménagement de la maison communale destinée à la location.

Projets à venir : l'aménagement de la place devant l'école avec des jeux pour enfants de 0 à 6 ans et pourquoi pas la construction d'une halle.

Le déplacement du monument aux morts à et l'inscription sur celui-ci du nom des Baneuillais morts pour la France.

La création d'un terrain multisports près de l'école et l'acquisition de réserve foncière en vue de créer une aire de camping-car, un parking supplémentaire ou de l'urbanisation.

L'amélioration de la sécurité dans les zones habitées

Embellissement du centre bourg.

Notre objectif est que ces actions encouragent l'installation de nouveaux habitants, attirés par la qualité du lien social et les possibilités culturelles ou de loisirs offertes par notre village.

Je consacrerai chaque année une part conséquente du budget communal aux investissements d'avenir, avec le souci de les mener à bien en récoltant les aides maximales des partenaires institutionnelles afin de ne pas alourdir l'imposition.

Cette vie du village que nous voulons de qualité c'est à nous tous de l'animer. Je souhaite que nous exercions notre mandat en restant très proche des habitants. Nous sommes désormais les représentants de tous les citoyens et non de quelques uns. Il nous faudra aussi encourager et soutenir la vie associative qui est un relais indispensable à l'action municipale et dont les activités nous rapprochent de la population.

Le conseil municipal est en place, nous avons un bon programme

Nous sommes tous très motivés

VIVE BANEUIL !!!

Le Maire – Thierry DEGUILHEM

Services Municipaux

La Mairie est ouverte au public :

Lundi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30

Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Fermé les Mercredis, Samedis &
Dimanches.



Durant ces heures d'ouvertures, les effectifs communaux pourront vous orienter et vous aider dans toutes vos démarches.

Vous pouvez également nous contacter :

Par tel : 05.53.61.00.84

Par fax : 05.53.61.00.77

Par mail : baneuilmairie@wanadoo.fr

Numéro de M. Thierry DEGUILHEM Maire de Baneuil : 06.63.31.54.09

M. le Maire et ses Adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

La nouvelle équipe Municipale 2014

M. Thierry DEGUILHEM Maire de Baneuil

M. Yves PEREIRA 1er Adjoint

M. Michel NOILHAS 2ème Adjoint

Mme Emilie MIRAILLET 3ème Adjointe

M. Stéphane KUNST Conseiller



Mme Claudette GRELLETY Conseillère

M. Jean-Paul PROUST Conseiller

M. Stéphane PLÉ Conseiller

Mme Renée NICOLLE Conseillère

M. Didier MOLINIÉ Conseiller

M. Xavier DURAND Conseiller

Délégations & Commissions



Le Conseil Municipal est élu pour gérer au mieux la vie de la commune.

C'est pourquoi le Maire met en place des petits groupes de travail constitués de conseillers municipaux qui vont s'intéresser de près au différents sujets en fonction de leurs disponibilités, intérêts ou domaines de compétences.

Elles se réunissent en fonction des événements et des besoins.

Elles sont essentielles et indispensables au bon fonctionnement de la Mairie.

DELEGATIONS

T = Titulaire	Thierry DEGUILHEM	Yves PEREIRA	Michel NOILHAS	Émilie MIRAILLET	Stéphane PLE	Stéphane KUNST	Renée NICOLLE	Jean-Paul PROUST	Didier MOLINIE	Xavier DURAND	Claudette GRELLETY
R = Représentant											
S = Suppléant											
C.C.B.D.P	T	S									
S.I.A.E.P. Lalinde eaux	T	T				S		S			
S.R.V.P.B	T							S			
S.I.V.S		T				S		S	T		
Pays du Grand Bergeracois			T					S			
Syndicat du Canal			T					S			
SDE 24	T		S		T	S					
A.E.S.L	S			T			T			S	
CNAS / CDAS											R
Correspondent Défense											R
Prévention Routière	T										



C.C.B.D.P : Communauté de Communes Bastide Dordogne Périgord d.

S.I.A.E.P : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.

S.I.V.S : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

SDE 24 : Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (24)

A.E.S.L : Réseaux d'Aide aux Écoles du Secteur Lindois

S.R.V.P.B : Syndicat Rivières, Vallées, Patrimoine en Bergeracois

C.N.A.S ou C.D.A.S : Centre National d'Action Social ou Centre de Gestions de la Dordogne

COMMISSIONS

P = Président	Thierry DEGUILHEM	Yves PEREIRA	Michel NOILHAS	Émilie MIRAILLET	Stéphane PLE	Stéphane KUNST	Renée NICOLLE	Jean-Paul PROUST	Didier MOLINIE	Xavier DURAND	Claudette GRELLETY
VP = Vice Président											
X = Participant											
Budget, Finances, Impôt Locaux	P	VP	X	X	X	X	X	X		X	
Personnel communal	VP	P				X		X	X		X
Travaux, Voirie, Sécurité, Assainissement et Réseaux ADSL	P	VP	X		X	X		X	X		
Urbanisme, Bâtiment et Patrimoine	P	X	VP			X		X			
Agriculture, Tourisme, Environnement et Déchets	X		P		X	X		VP			
Affaires Scolaires	X			P			VP				X
Aide Sociale, Solidarité et Logements	VP			P			X	X			
Communication, Fêtes, Bulletin d'information, Vie associative, Activités culturelle et Jeunesse	X		X	VP			P	X	X		X
Commission administrative et Appels d'offres	P	VP						X			R
Achats et Fournitures	X	P		X							VP

Le rôle des commissions

Commission budget, finances et impôt locaux :

Elle a pour compétence la préparation et l'élaboration des documents financiers de la commune (budget primitif, décisions modificatives et comptes administratifs) et l'examen des demandes de subventions.



Commission affaires scolaires :

Elle examine les projets proposés par les enseignants de l'école et étudie le financement de ceux qui ne peut être pris en charge par la coopérative scolaire (transport pour la piscine, gros matériels). Elle est en charge de la mise en place des rythmes scolaire pour la rentrée 2014 / 2015.



Commission d'appels d'offres : Elle assiste à l'ouverture des plis, les analyses et propose l'attribution du marché.

Commission communication :

Elle prépare les différentes publications de la commune comme le bulletin municipal, le site internet ou encore l'organisation de rencontres citoyennes et prendre contact avec la presse.

**Commission bâtiments communaux, cimetière, assainissement, voirie, travaux et chemins ruraux :**

Elle a en charge la programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et des bâtiments communaux, ainsi que la planification d'entretien et d'investissement de la voirie (trottoirs, sécurisation et signalisation). Elle est compétente pour résoudre les problèmes d'assainissement sur la commune.

Commission cadre de vie, vie locale et environnement : Réflexions sur les actions à mettre en œuvre dans le village afin de redynamiser la vie locale. Elle gère tout ce qui concerne le bien-être des habitants dans le village (embellissement, bibliothèque et sécurité), elle préserve et valorise des zones remarquables de la commune (espaces verts, son bourg), ainsi que la mise en valeur de son patrimoine historique.



Commission fêtes, cérémonies et associations : Elle organise diverses manifestations communales telles que le MAI, les commémorations ou encore le repas intergénérationnelle. D'autre part cette commission est à l'écoute de toute les associations.

Commission action et affaires sociales : Elle a pour but de soutenir les habitants qui traversent des difficultés matérielles et qui ont besoin d'une écoute et/ou d'une orientation vers les services compétents.

Compte rendu commissions

Commission Scolaire : La réforme des rythmes scolaires sera mise en place à la rentrée de septembre 2014.

Son objectif est d'améliorer les conditions d'apprentissage et mieux organiser le temps scolaire en adéquation avec le rythme biologique des enfants.

Organisation de la semaine des enfants avec la Réforme des Rythmes Scolaires pour l'année scolaire 2014-2015.

Horaires	7h30 - 9h15	9h15 - 12h15	12h15 - 14h	14h - 16h	16h - 17h	17h - 18h30
Lundi	Garderie municipale	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	A.P.C / T.A.P ou sortie	Garderie municipale
Mardi	Garderie municipale	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Enseignement	Garderie municipale
Mercredi	Garderie municipale payante	Enseignement	Garderie Gratuite jusqu'à 13h00			
Jeudi	Garderie municipale	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	A.P.C / T.A.P ou sortie	Garderie municipale
Vendredi	Garderie municipale	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	A.P.C / T.A.P ou sortie	Garderie municipale

Le temps d'enseignement est obligatoirement de 24h de temps scolaire / semaine

Les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires), se composent d'ateliers gratuits qui ne sont pas obligatoires.

Ces ateliers **les lundis, jeudis et vendredis de 16 h à 17h** et sont à caractères culturel, artistique, découverte et sportif.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaire menées par les enseignantes) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement, à raison d'une heure par semaine.

(Les jours et heures n'ont pas encore été fixés)

Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves et permettent :

- Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (prévention, soutien,...)
- Une aide au travail personnel (apprendre à mémoriser, à gérer ses outils, à devenir plus autonome, ...)
- Une activité prévue dans le cadre d'un projet de classe et/ou de cycle (projet langagier, linguistique, culturel,...)

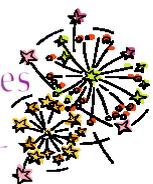
La participation d'un élève à ces APC est toujours soumise à l'accord de ses parents.

Commission Vie Associative :

Une nouvelle association vient de voir le jour dans la commune.

Elle se nomme "Comité des Fêtes de Baneuil" et a pour objet de redynamiser le village. Un programme de Belote sur l'année 2014 / 2015 a été présenté par le bureau du Comité le 13 juin 2014, lors de la réunion d'accueil, ainsi que des Marchés gourmands, Marché Nocturne, sans oublier un beau projet de décoration du bourg de Baneuil.

Comité des fêtes
de BANEUIL



Commission Travaux :

A savoir :

- Pour la cantine il y a des problèmes d'infiltration au sol, impliquant la remise au norme du sol et des murs pour une somme de 15000€.
- Pour la Salle des Fêtes : évacuation et assainissement défectueux, une remise en état provisoire à été faite en attendant un étude du S.I.A.E.P de Lalinde, afin de remettre en ordre toute l'installation (prévu pour le budget 2015).

Sont en cours :

- Trottoir de Fontenilles, abatage des arbres sur Fontenilles côté ancien terrain de tennis.
- Extension des ateliers communaux, appel d'offre lancé par l'ancien Conseil Municipal. Début des travaux courant de l'été.
- Finition de la maison communale, acquise par la mairie à vocation locative. Fin des travaux prévus pour début septembre de cette année.
- Construction d'un local pour l'école et sécurisation de la cour.

Commission Fête : Mise en place et organisation du week-end 12, 13 14 juillet

BANEUIL

Samedi 12 Juillet

MARCHE GOURMAND animé par la BODEGA

Animation foraine
à partir de 15h00
18h30 début du
repas gourmand



Manège gratuit pour les
enfants de 1 an à 10 ans



23h00 FEU D'ARTIFICE ORGANISE PAR LA MAIRIE

Les Baneuillaises et les Baneuillais sont invités à fêter le 14 juillet
dans les Jardins de Baneuil,
autour d'un buffet campagnard offert par la municipalité,

Le Dimanche 13 juillet 2014 à partir de 18h30

Repas offert pour les habitants de Baneuil

Les créations de

Jean-Paul PROUST



Deux panneaux d'indication seront prochainement installés sur la route départemental D660, un en direction de Bergerac et un autre direction Lalinde

dit "POLO"

Clown d'information de festivité



Merci à Polo pour ces belles créations !!!



Carnaval des Ecoles

L'A.P.E « La Récré Action » et les enseignants des écoles de Baneuil et Couze et Saint Front ont organisé un carnaval dans le village de Baneuil le 11 avril. Une soixantaine d'enfants, de parents et enseignants ont défilé costumés dans les rues. Après avoir jeté des confettis et brûlé Pétassou, les enfants ont eu droit à un bon goûter offert par les enseignants. Cet après midi fut très agréable autant pour les petits que pour les grands. Nous remercions la Mairie, le Personnel Communal, les Enseignants, et les membres de l'A.P.E grâce à qui le carnaval fut réussi.

Rédaction Mme PERRONNET Présidente de l'association

Pétassou



Une première à Baneuil !! la Chasse aux œufs

Lundi 21 avril, dans les jardins de Baneuil, panier à la main, l'œil gourmand et fureteur... Sous un beau soleil, les enfants ont pris plaisir à mener leur recherche dans la verdure pour la chasse aux œufs. Après l'effort, le réconfort autour d'un goûter chocolaté offert par l'Amicale Laïque. La cueillette fût bien gourmande et partagée équitablement entre petits et grands.



Commémoration du 08 mai 1945

Cette commémoration du 8 mai 1945 comme chaque année permet d'honorer les victimes, civiles et militaires de ce conflit meurtrier que fût la seconde guerre mondiale.

Le nouveau Maire, Thierry DE-GUILHEM, a rendu son premier hommage aux soldats et aux résistants, entouré de son équipe municipale, et en présence de M. TOULOT ancien combattant et des Baneuillais venus nombreux. Les enfants de l'école ont déposé une gerbe au pied

du monument aux morts.

La Marseillaise jouée par la Bandas a été suivie du chant des partisans repris par les Baneuillais.

Ce devoir de mémoire que nous avons honoré ce jour du 08 mai est aussi un devoir citoyen pour la paix.

La paix dans le monde, mais aussi la paix intérieure, celle qui ne peut exister sans la fraternité, celle que l'on nomme aux côtés de liberté et

égalité au fronton de nos mairies.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé cette cérémonie.

Le MAI des ÉLUS



Comme le veut la tradition, le Maire et le Conseil Municipal, ont planter le « MAI », symbolisé par l'arbre de la liberté et gloire des nouveaux élus.

Le Maire a rappelé par son discours son rôle et celui du conseil :

« Nous prenons au sérieux, notre rôle et travaillons avec soin et respect de chacun, tout en restant à votre écoute [...] Notre équipe municipale

est à votre disposition pour vos demandes, vos projets, vos questions et vos démarches ».

Le Maire a également présenté l'équipe municipale ainsi que les secrétaires : Mme LE-GEARD Nicole et Mme RASTOUILLAC

Thérèse, sans oublier tous les employés communaux : Sylvie, Katia, Pascale, Audrey, Mandy, Fanny, Christian, Ludovic et Laurent.



Le Maire, a remercié pour leur présence : M. MERILLOU Serge, les Maires des communes de Cause de Clérans, Couze, Naussannes, Gaugeac, Montferrand du Périgord, Pezuls St Capraise de Lalinde, Bayac, les enseignantes de Baneuil et Couze ainsi que le personnel des écoles du RPI, les associations ainsi que les Artisans de notre commune.

L'arbre choisi par l'ensemble du Conseil Municipal est un « *Ginkgo biloba* » plus connu sous le nom « **Arbre aux quarante écus** », symbole de l'unité des opposés, jouissant d'une puissance miraculeuse, porteur d'espoir et d'un passé incommensurable, un symbole d'amour.

Sur l'air de pique-nique, Thierry DEGUILHEM, a déposé la 1ere pelletée au pied de l'arbre suivi par chacun des conseillers.

A l'issue de cette manifestation, sous le soleil, dans les jardins de Baneuil des tables ont été dressées et la municipalité a invitée les personnes présentes à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet gourmand servi par les élus.



Kermesse des Ecoles

Le samedi
21
juin
2014



Journée animé par divers stands tel que :
Pêche aux canards, maquillage, chamboule
tout, poneys, structure gonflable...

La journée c'est terminé par une auberge
espagnole dans la salle des fêtes de Baneuil



Le vide-grenier du dimanche 15 juin 2014

Vive succès du Vide grenier organisé par l'Amicale Laïque,
une trentaine d'exposants ont répondu présents, buvette et
restauration ont été proposés toute la journée. Organisateurs
Bénévoles, Conseillers et Employés communaux ont fait une
super équipe pour la mise en place et le rangement du vide
grenier.



premiers arrivants !!

Du nouveau à la Bibliothèque Municipale



Une bibliothèque municipale :

- * C'est un service communal, placé sous l'autorité du Maire et de son conseil municipal
- * C'est un organisme vivant au service du public.
- * C'est un lieu de rencontres et d'échanges.
- * C'est un lieu d'éducation permanente.
- * C'est un lieu de loisirs et de plaisirs.

En d'autres termes, une Bibliothèque municipale est un espace multiservices à la disposition de la population.

A partir du 7 juillet 2014 Madame **Michelle DELAVOIX** et Madame

Mauricette PRAYSSAS seront les responsables- bénévoles de la Bibliothèque de Baneuil. Pleine d'enthousiasme, et d'idées d'animations elles vous accueilleront désormais :

**le Mardi de 15h à 18h et
le Vendredi de 16h à 19h y compris
pendant les vacances scolaires.**

Liée par convention à la Bibliothèque départementale, l'inscription est de 7 € par an mais gratuite pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans.

Les personnes ne pouvant se déplacer pourront en téléphonant à la Mairie bénéficier d'un portage à domicile.



Les élus sont toujours prêt !!!



Au pied levé ils ont remplacé
Katia victime
d'un accident du travail
lors du
ramassage des
ordures ménagères
avec Ludovic.



Bon rétablissement à eux deux.

Vivre mieux entre voisins - A savoir

Bruits :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que : tondeuse à gazon, taille haies, tronçonneuse, scie mécanique, bétonnière...

peuvent être effectués uniquement les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et fêtes de 10h00 à 12h00.



Animaux :

Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués ou pucés. Tout animal dangereux doit être déclaré à la Mairie et muselé. Les déjections des animaux ne sont pas tolérées ni sur les trottoirs ni dans les Jardins de Baneuil.



Entretien du pas de porte:

Le balayage des rues de Baneuil est assuré par les cantonniers mais il est demandé à chaque Baneuillais son concours au maintien de la propreté devant son habitation. Il est indispensable de dégager la neige ou la glace et de balayer son trottoir.

Vous devez aussi élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies.



Les plantations :

La distance à respecter par rapport à la limite séparative est de :

- 0.5 mètre du mur de clôture pour les plantations de basse tige c'est-à-dire inférieures à 2 mètres de hauteur.
- 2 mètres du mur de clôture pour une plantation de haute tige c'est-à-dire de plus de 2 mètres de hauteur.

La distance se calcule différemment selon que le mur est mitoyen, votre propriété ou celle de votre voisin.

Elle va du milieu du tronc des plantations :

- Au milieu du mur, s'il est mitoyen;
- À la façade du mur chez vous, si le mur appartient à votre voisin;
- À la façade du mur de chez le voisin, si le mur est à vous.



Entretien et élagage :



Branches

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les couper mais peut exiger la coupe, même si elle risque de provoquer la mort de l'arbre. Par contre cette coupe peut être reportée à une date plus propice par rapport au cycle du végétal.

Racines et ronces

Le voisin peut procéder lui-même à la coupe mais n'est pas autorisé à appliquer des produits chimiques.

Récolte de fruits

La plantation d'arbres à fruits est faite en retrait de la séparation mitoyenne : les fruits appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils n'ont pas touché votre sol.

Il peut être admis de ramasser les fruits situés de son côtés.



Barbecues et brûlage des déchets verts :

L'usage d'un barbecue est autorisé dans les propriétés privées sous réserve de ne pas être à l'origine d'une gêne pour le voisinage.

Toutefois l'implantation et l'utilisation du barbecue doivent tenir compte des recommandations suivantes :

- Le barbecue doit être placé à une distance raisonnable des habitations,
- Les émanations de fumée et les odeurs ne doivent en aucun cas être cause d'inconvénients pour le voisinage.

Le brûlage des déchets verts est formellement interdit

(Règlement Sanitaire Départemental) et pour les volumes importants (gros branchages, souches...), vous pouvez les apporter à la déchetteries de Sauveboeuf.



HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE LALINDE SAUVEBOEUF

Lundi : 09h-12h et 13h30-17h30

Mardi : 09h-12h et 13h30-17h30

Mercredi : 09h-12h et 13h30-17h30

Jeudi : 09h-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 09h-12h et 13h30-17h30

Samedi : 09h-12h et 13h30-17h30

Coordonnées :

24150 Lalinde Sauveboeuf - 05.53.24.03.34

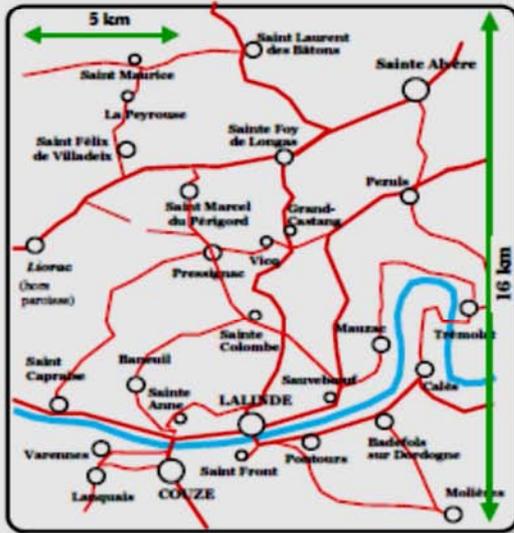
Calendrier paroissiens du canton de Lalinde



Version au 4 juin 2014, jeune

Messes dominicales et fêtes :

Bulletin n° 12



Habituellement :

Messe le mardi à 9h00
précédée des Laudes (8h45)
et suivie de l'adoration.
Possibilité de se confesser.
à Lalinde (sauf du 15 juil. au 14 août
ou c'est à la chapelle Saint Front
[au dessus du pont de Lalinde.]

Messe le jeudi,
14h30, EPHAD de Lalinde,
ou 15h30, EPHAD Sainte Alvère.

Vérifier sur la feuille dominicale.

A La Peyrouse,

la messe dominicale
est habituellement célébrée
à 10h30.

Vérifier en appelant
au 05 53 61 05 83

Chapelle sainte Anne à Lalinde

Messe le vendredi à 18h00 :
les 25 juil., 29 août, 26 sept.

2014 JUILLET JUILLET JUILLET 2014

S 5 18h00, PRESSIGNAC
D 6 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde

S 12 18h00, VICQ
D 13 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde
et 11h00 Calès, 1^o messe du P. Debut

S 19 18h00, COUZE
D 20 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde

S 26 18h00, SAINT FELIX DE VILLADEIX
D 27 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde

2014 AOÛT AOÛT AOÛT AOÛT 2014

S 2 18h00, GRAND CASTANG
D 3 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde

S 9 18h00, COUZE
D 10 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde

J 14 20h30, procession mariale à Calès
V 15 11h00, Molières
S 16 18h00, MAUZAC (sur les côteaux)
D 17 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde

S 23 18h00, TRÉMOLAT
D 24 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde
et 11h00 Molières (jumelage)

S 30 18h00, SAUVEBOEUF
D 31 11h00, Lalinde ♦

2014 SEPTEMBRE SEPTEMBRE 2014

S 6 18h00, COUZE
D 7 10h30, messe à Capelou

S 13 18h00, LANQUAIS
D 14 9h30, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde

S 20 18h00, BANEUIL
D 21 11h00, Lalinde ♦

S 27 18h00, BADEFOLS
D 28 9h30, Sainte Foy de L. ; 11h00, Lalinde

Abbé Michel Graziani : 05 53 22 39 65, mg24@orange.fr

Paroisse Saint Front lès Cadouin
Diocèse de Périgueux et Sarlat



Paroisse Saint Front lès Cadouin

Badefols sur Dordogne, Baneuil, Calès, COUZE, Grand Castang, LALLINDE, Lanquais, Mauzac, Molières, Perzie, Pontours, Pressignac, Saint Capraise de Lalinde, Saint Félix de Villadeix, Saint Front, Saint Laurent des Bâtons, Saint Marcel du Périgord, SAINTE ALVÈRE, Sainte Anne, Sainte Colombe, Sainte Foy de Longas, Sauveboeuf, Trémolat, Varennes, Vicq.





Version au 4 juin 2014, saumon

Messes dominicales et fêtes : octobre à décembre 2014



Bulletin n° 13

Habituellement :

Messe le mardi à 9h00

précédée des Laudes (8h45)

et suivie de l'adoration.

Possibilité de se confesser.

à Lalinde (sauf du 15 juil. au 14 août

ou c'est à la chapelle Saint Front

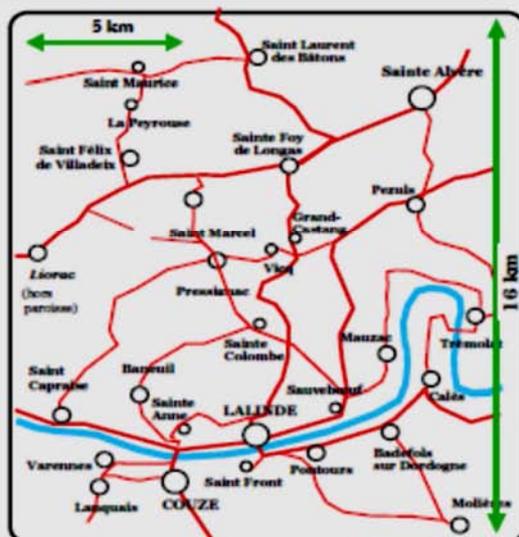
[au dessus du pont de Lalinde])

Messe le jeudi,

14h30, EPHAD de Lalinde,

ou 15h30, EPHAD Sainte Alvère

Vérifier sur la feuille dominicale.



A La Peyrouse

la messe dominicale
est habituellement célébrée
à 10h30.

Vérifier en appelant
au 05 53 61 05 83

Chapelle sainte Anne à Lalinde

Messe le vendredi à 18h00 :
les 31 oct. ; 28 nov. ; 26 déc.

2014 OCTOBRE Octobre OCTOBRE 2014

S 4 SAINT MARCEL DU PERIGORD

D 5 9h30, Sainte Foy de L. ; 11h00, Lalinde

S 11 18h00, SAINT CAPRAISE DE LALINDE

D 12 11h00, Lalinde ♦ messe des Missions

S 18 18h00, PONTOURS

D 19 9h30, Pezuls ; 11h00, Lalinde

S 25 18h00, MAUZAC

Heure hiver D 26 9h30, Pezuls (Toussaint) ; 11h00, Lalinde

2014 NOVEMBRE Novembre NOVEMBRE 2014

9h30, Couze ; 9h30 Calès ;

10h30, Saint Félix

TOUSSAINT S 1 11h00, Sainte Alvère ; 11h00, Lalinde ;
15h30, Molières

D 2 9h30, Pressignac (Toussaint) ; 11h00, Lalinde

D 9 11h00, Lalinde ♦

D 16 11h00, Lalinde ♦

S 22 18h00, LANQUAIS

D 23 9h30, Saint Laurent ; 11h00, Lalinde

S 29 18h00, BANEUIL

D 30 9h30, Saint Laurent ; 11h00, Lalinde

2014 DÉCEMBRE Décembre DÉCEMBRE 2014

S 6 SAINT FÉLIX DE VILLADEIX

D 7 9h30, Saint Laurent ; 11h00, Lalinde

S 13 18h00, SAINT MARCEL DU PÉRIGORD

D 14 11h00, Lalinde ♦ messe des santons

S 20 18h00, COUZE

D 21 9h30, Saint Laurent ; 11h00, Lalinde

NOËL M 24 19h00, LALINDE ; 21h00 SAINTE ALVÈRE
J 25 11h00, Lalinde ♦

S 27 18h00, SAINT CAPRAISE DE LALINDE

D 28 9h30, Saint Laurent ; 11h00, Lalinde

Abbé Michel Graziani : 05 53 22 39 65, mg24@orange.fr

Paroisse Saint Front lès Cadouin

Badefols sur Dordogne, Baneuil, Calès, COUZE, Grand Castang, LALINDE, Lanquais, Mauzac, Molières, Pezuls, Pontours, Pressignac, Saint Capraise de Lalinde, Saint Félix de Villadeix, Saint Front, Saint Laurent des Bâtons, Saint Marcel du Périgord, SAINTE ALVÈRE, Sainte Anne, Sainte Colombe, Sainte Foy de Longas, Sauvebois, Trémolat, Varennes, Vicoq.

